

# Conseil général de Dufflens-le-Château

Séance du 4 avril 2022

---

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021
2. Assermentation
3. Communications du bureau du Conseil général
4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.—pour la construction d'une crèche de 22 places par l'association « La Vufflantine » avec cautionnement de la Commune en faveur de « La Vufflantine » à hauteur de CHF 840'000.--.
7. Divers et propositions individuelles

. \* \* \* \* \*

A la grande salle, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 04 avril 2022.

Le secrétaire remplaçant, M. Jean-Samuel Hofmann, procède à l'appel : Sur les membres que compte le Conseil général, 51 sont présents (71%), 16 sont excusés (22%) et 5 sont absents (7%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021**

---

Mme Béatrice Hirt réagit au PV et demande de faire une correction de détail.

Le procès-verbal modifié est approuvé par 50 voix et une abstention

## **2. Assermentation**

---

M. Christian Fivaz

M. Damien Wilhelm

## **3. Communications du bureau du Conseil général**

---

Le Président informe le Conseil qu'il a dû mandater Me Philippe Vogel, avocat à Vevey afin de représenter la Commune concernant les oppositions dans le cadre des procédures relatives au Plan d'Affectation Communal.

## **4. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales**

---

M. André Bonnefois informe le Conseil que l'AVM s'est réunie il y a quelques semaines et qu'un investissement d'un million sera consacré aux conduites du Chemin du Carrolet et du bas du Chemin des Vignes.

Ensuite, M. Tristan Perey informe le Conseil que l'ERM a actuellement un projet de nouvelle STEP et qu'un préavis sera prochainement rédigé.

## 5. Communications de la Municipalité

---

M. le Syndic informe l'assemblée qu'une pré-étude est actuellement en cours en vue de créer trois classes supplémentaires à Vufflens-le-Château, ce qui amènerait à un total de 6 classes. L'ASIME a accueilli ce projet de manière positive. Ces classes supplémentaires coûteraient moins cher. Il faut cependant s'armer de patience. En attendant, la Direction des écoles va probablement créer une cinquième classe dans notre Commune qui a une solution pour accueillir ces enfants supplémentaires en attendant l'ouverture des nouvelles classes.

Mme Sylvie Nussbaum, municipale, informe l'assemblée que la Municipalité a été interpellée à cause de l'intervention de la Police PRM dans notre village. Elle rappelle qu'un policier de la PRM peut procéder à des interpellations à la condition qu'il soit accompagné d'un gendarme.

M. Thierry Chollet, municipal, fait une intervention concernant les disponibilités des abris anti-atomiques : notre Commune a assez de place dans les abris de protection civile pour l'ensemble de la population. Pour certains particuliers qui ont aménagé des abris privés dans leur logement, un courrier sera envoyé afin de les informer qu'un contrôleur pourra se présenter afin de procéder à des vérifications. Concernant les alarmes qui peuvent retentir via les sirènes, les habitants peuvent s'informer à la radio ou via l'application Alertes suisses.

Enfin, concernant les recours contre le plan d'affectation actuellement en cours auprès des instances cantonales, Me Vogel a pris position dans cette procédure. On espère avoir un retour des autorités avant les vacances d'été.

## **6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.—pour la construction d'une crèche de 22 places par l'Association « La Vufflantine » avec cautionnement de la Commune en faveur de « La Vufflantine » à hauteur de CHF 840'000.--**

---

Le Président du conseil précise que deux commissions se sont prononcées sur le préavis n°01/04/22 de la municipalité concernant la demande de Crédit d'investissement pour la construction d'une crèche à Vufflens-le-Château : une « ad hoc » et la Commission des finances et gestion.

Tout d'abord, M. Tristan Perey, Président-rapporteur de la Commission « ad hoc », fait lecture du rapport et indique que la Commission invite le Conseil général à approuver tous les points dudit préavis.

Ensuite, M. Michel Perey, Président-rapporteur de la Commission des finances et gestion, fait lecture du rapport et indique que sa Commission propose d'approuver ledit préavis.

En complément, M. Michel Perey indique que la Commission propose un amendement suite au courrier de la Municipalité de Chigny du 8 mars 2022. Il explique que la Municipalité de Vufflens-le-Château se rallie au mode de financement proposé par Chigny. Le cautionnement en faveur de la Vufflantine est abandonné. Par simplification la Commune de Chigny accordera à notre Commune un prêt de CHF 360'000.- correspondant à sa part de la construction de la crèche.

M. Bernard Egger demande pourquoi le projet est prévu pour 22 élèves et pas pour un nombre supérieur. M. le Syndic répond que le nombre de 22 élèves prévus dans le projet s'explique par le fait qu'il représente un groupe de « petits » selon les standards de ce type de structure. Il pense qu'il est probable que le projet final permettra à terme l'accueil d'environ 30 enfants. A confirmer quand le projet sera finalisé.

Ensuite M. Bernard Egger demande si le chauffage à pellet est suffisant. M. le Syndic confirme que comme l'indique le préavis, le chauffage actuel est suffisant pour la nouvelle structure. Si ce n'est pas le cas, particulièrement si de nouvelles classes sont construites, une étude sera nécessaire.

M. le Syndic profite de rappeler qu'il s'agit d'un projet commun entre les deux communes. Vufflens-le-Château n'est pas endettée. A l'inverse, Chigny est endettée et proche de l'endettement maximal pour cette commune. La commune de Chigny accordera à notre Commune un prêt de CHF 360'000.- correspondant à sa part de la construction de la crèche.

M. Tristan Leiter demande si le délai à début août 2023 est confirmé. M. le Syndic confirme bien ce délai.

M. Alain Dosioz demande si la commune de Chigny pourrait renoncer à son engagement car elle pourrait trouver une autre solution, par exemple vers le quartier des Eglantines à Morges. M. le Syndic répond que non car il y aura une convention d'une durée de 30 ans où les deux communes seront solidaires dans la garantie de déficit pour ce projet. . Mme Sylvie Nussbaum, Municipale, précise qu'en plus la Crèche des Eglantines est privée et a une longue liste d'attente.

M. Sergio Sirolli remarque que le préavis n'indique pas de « divers et imprévus » et demande si la Commune de Chigny devra payer la différence si le projet coûte plus cher. M. le Syndic répond que les Communes vont faire au mieux pour être dans le budget. Dans tous les cas, nous avons la garantie pour les habitants de notre Commune d'avoir une place à la crèche.

M. Bernard Egger demande si nous appliquerons la clef de répartition 70% pour Vufflens et 30% pour Chigny en cas de dépassement. M. le Syndic répond que oui.

M. Sergio Sirolli demande qui paie les intérêts du prêt prévu dans ce financement. M. le Syndic répond que ce sera le même établissement bancaire qui prêtera aux deux Communes avec le même taux d'intérêts. Chaque Commune paiera les intérêts sur le crédit qu'elles auront contracté.

M. André Bonnefoy demande s'il est possible de terminer le trottoir le long de la route, près du passage à niveau, dans le cadre des frais d'aménagement pour les places de parc. M. Philippe Henriod, Municipal, répond que la Municipalité va essayer de trouver une solution pour finaliser ce bout de trottoir.

Mme Katia Barberis, Vice-présidente du Conseil général, demande si un comparatif a été fait avec d'autres crèches concernant les tarifs. M. le Syndic répond que le tarif de CHF 90.- est très compétitif. Le financement de la Commune n'est pas supérieur à ce qu'on paie avec l'AJEMA. Pour la Commune ce n'est pas plus cher que ce que la Commune devrait payer en n'ayant pas de crèche.

M. le Syndic répond à Mme Elodie Chabaut Taland et précise qu'il n'y a pas de tarification qui est faite en fonction des revenus de la famille. Ceci s'explique par le fait que ce type de tarification crée

beaucoup de travail administratif. La population de notre Commune est très homogène, en ce sens que pour la plupart des foyers, les deux conjoints travaillent. Ceci signifie que tout le monde a le même tarif, exprimé par un forfait mensuel, sans avoir besoin de donner un certificat de salaire. Les demandes éventuelles de réduction seront examinées par la Commune.

Enfin, Mme Sophie Moulin demande si un traitement spécifique est prévu sur la construction en bois. Ce à quoi la Municipalité précise qu'elle n'a pas encore de réponse mais la construction se fera de la manière la plus naturelle possible.

#### Conclusion :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- vu le préavis n°01/04/22
- entendu le rapport des deux commissions chargées de l'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité d'approuver le préavis tel qu'amendé par la commission des finances et de gestion, soit:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'une crèche selon le descriptif de l'étude avec un emprunt de CHF 840'000.- et un prêt de la Commune de Chigny de CHF 360'000.-
- la convention à établir entre les deux Communes et l'Association « la Vufflantine », qui exploitera la crèche en complément du parascolaire actuel, devra inclure une garantie de couverture des déficits éventuels de cette Association sur la durée des prêts de 30 ans (respectivement à hauteur de 70% pour Vufflens-le-Château et 30% pour Chigny)
- les statuts de l'Association « la Vufflantine » devront également être modifiés pour inclure l'exploitation de la crèche.

M. Le Syndic remercie le Conseil au nom de la Municipalité pour cette décision qui va dans le sens des familles et du développement de notre Commune.

#### **7. Divers et propositions individuelles**

---

M. Bernard Egger demande si la Municipalité a des nouvelles concernant les oppositions à l'antenne 5G . La Municipalité répond que les oppositions sont actuellement en traitement auprès des autorités cantonales. Le moratoire a été levé. Swisscom et l'office cantonal ayant beaucoup d'antennes à traiter, il est normal que la procédure prenne du temps.

M. Bernard Egger informe la Municipalité que la fin du pont du MBC en direction de Denens s'affaisse. M. Philippe Henriot, municipal, répond qu'il y a effectivement quelques trous et qu'il faudra attendre que le MBC fasse des travaux à cet endroit.

M. Olivier Vuffray demande si la Municipalité va faire quelque chose pour la remorque de la jeunesse de Vufflens qui est dans un état de délabrement avancé. M. Thierry Chollet, Municipal, répond que si cette remorque est située sur le territoire de la Commune, la Municipalité va faire le nécessaire pour le débarrasser.

.\*\*\*\*\*.

L'Assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, le Président la clôt à 21h15, en la remerciant pour sa collaboration.

Le Président



Le Secrétaire remplaçant

